

Madame Geneviève Guilbault
Députée de Louis-Hébert
Vice-première ministre

Québec
21 février 2022

Objet: Réactions au projet de loi 21
Loi interdisant la recherche et la production d'hydrocarbures
déposée le 2 février 2022

Madame la Vice-première ministre

Je m'adresse à vous pour exprimer mes réactions suite au projet de loi en titre déposé par le Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles, le 2 février dernier.

Je tiens à préciser que je n'exprime pas ces commentaires à titre d'expert, mais plutôt à titre de simple électeur de votre comté qui essaie de suivre de près les enjeux de société et à titre de citoyen qui a à coeur le développement du Québec.

Je précise immédiatement que je suis d'accord avec l'orientation retenue par le gouvernement de la CAQ de mettre fin à l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire québécois.

Par contre, mon désaccord est total sur les moyens retenus par le projet de loi, car ils m'apparaissent contraires aux intérêts du Québec et soulèvent de graves enjeux de société.

1) Un projet de loi qui s'inspire de la loi française mais qui tronque la principale disposition.

La loi 2017-1839 intitulée « Loi mettant fin à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures » adoptée par l'assemblée nationale française semble avoir inspiré le projet de loi 21 du Québec dans son titre et dans plusieurs de ses dispositions.

J'y vois toutefois une différence majeure qui en change toute la portée et toutes les conséquences qui risquent d'en découler. En effet, l'article 2 de cette loi précise que la fin de l'exploitation des hydrocarbures en territoire français EST FIXÉE AU 1 JANVIER 2040 sauf certaines exceptions permettant une exploitation après cette date.

Or, le projet de loi 21 du Québec prévoit, non pas une échéance en 2040, mais un arrêt immédiat des exploitations.

Cette différence est d'une importance capitale et j'aimerais attirer votre attention sur certaines des conséquences qui pourraient en découler.

2) Un projet de loi qui fait fi d'une nécessaire transition.

A mon avis, le projet de loi fait fi d'une réalité incontournable: s'il veut interdire dès maintenant l'exploitation des hydrocarbures, il ne peut pour autant en faire disparaître les besoins d'un coup sec. Bien que le Québec soit favorisé en termes d'énergie propre, une transition d'une vingtaine d'années m'apparaît impérative. Cette période devrait être utilisée pour graduellement nous conduire sans heurt brutal vers la fin de l'exploitation des hydrocarbure.

Dans le cas contraire, et si le projet de loi était maintenu tel quel, j'aimerais vous soumettre certains écueils majeurs qui pourraient en découler.

3) Sommes-nous riches à ce point?

Est-ce normal qu'un état qui possède une ressource doive dépendre de d'autres états pour satisfaire ses besoins en cette ressource?

La réponse va de soi, c'est non. Malheureusement, le projet de loi 21 nous propose le contraire alors que plusieurs raisons militent pour que nous exploitons nous-mêmes ces ressources.

3.1) Des raisons de sécurité énergétique.

Bien que nous soyons choyés par nos ressources en hydro-électricité , la fragilité de cette dépendance nous est rappelée à chaque période de grands froids par l'invitation pressante de Hydro Québec de diminuer notre demande. L'importance de disposer , sur notre territoire, de ressources énergétiques alternatives ne m'apparaît pas superflue lorsque notre sécurité énergétique est en jeu , particulièrement dans le contexte des hivers québécois.

Se fier sur d'autres états pour combler nos besoins en hydrocarbures comporte aussi une part de risques non négligeables en terme de sécurité énergétique. L'Europe en fait le pénible constat actuellement en réalisant sa dépendance au gaz Russe. Bien que nous ne soyons pas un gros producteur d'hydrocarbures, notre besoin d'assurer notre sécurité énergétique commande à mon sens que nous maintenions un certain niveau d'activités .

3.2)Des raisons économiques

Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais j'ai déjà lu que le coût de nos importations d'hydrocarbures pesait lourd sur notre balance commerciale. Pourquoi alourdir davantage ce coût alors que la production locale pourrait au contraire l'alléger en cette période transitoire et ce, sans parler des activités économiques que cette industrie génère.

Je ne saurais passer sous silence une autre dimension économique qui me semble importante. Certaines études ont démontré que des réserves considérables d'hydrocarbures se trouvent à la limite des frontières du Québec et de d'autres pays ou provinces. Ces réserves souterraines ou sous-marines peuvent communiquer entre elles. Il en est ainsi notamment du gisement Old Harry dans l'estuaire du Saint-Laurent. Une recherche sur Wikipédia mentionne que « suivant les plus récentes estimations du Ministère des Ressources Naturelles du

Québec, le gisement renfermerait l'équivalent de 2 milliards de barils de pétrole et de gaz naturel » ,soit des réserves de gaz naturel suffisantes pour combler nos besoins pour les vingt prochaines années. Notre retrait de l'exploitation des hydrocarbures prévu dans la version actuelle du projet de loi servira-t-il de levier pour permettre à nos voisins de vider nos réserves frontalières?

Le projet de loi prévoit que les compagnies qui détiennent des licences seront indemnisées. Le ministre Jonatan Julien a mentionné qu'un montant de \$100 millions est prévu à cet effet. Or, on doit vite se rendre compte ,à la réaction des compagnies concernées, que cette question sera réglée non pas par le ministre, mais par les tribunaux. De grosses factures pourraient alors s'ensuivre surtout si l'on considère les \$60 millions de compensation déjà versés uniquement pour l'île d'Anticosti. Encore là, au lieu de puiser dans le trésor public pour verser des compensations , il serait de beaucoup préférable de puiser dans nos hydrocarbures durant cette période transitoire: le Québec n'aurait alors pas de compensations à verser et une activité économique locale permettrait de contribuer à combler nos besoins énergétiques qui, de toutes façons, devront être satisfaits.

En plus de nourrir des litiges qui risquent de mobiliser les tribunaux durant de nombreuses années, cette décision est de nature à ternir l'image du Québec à l'étranger et à décourager l'entrepreneurship sur notre territoire. Comment des entrepreneurs peuvent-t'ils être incités à investir au Québec, notamment dans l'exploitation de nos richesses naturelles , s'ils vivent dans la crainte de se faire retirer des permis déjà émis?

Un dernier point mérite d'être soulevé en matière d'impact économique. Le retrait immédiat du Québec tel que prévu au

projet de loi ne pourrait-il pas servir de point d'appui à une initiative de plusieurs provinces pour une révision de la formule de péréquation. Ces provinces ne pourraient-elles pas faire valoir le point de vue que le Québec se prive volontairement d'activités économiques et que la formule de péréquation doit en tenir compte?

Je termine mes commentaires Madame la Vice-première ministre par une conclusion: avec ce projet de loi, le Québec risque d'être perdant sur tous les plans:

On se prive d'activités économiques

On alourdit notre balance commerciale

On hypothèque notre sécurité énergétique

On paie inutilement des compensations

On risque de faire involontairement des cadeaux à d'autres provinces ou pays.

On prête flanc à une négociation de formule de péréquation qui nous serait défavorable

Tout cela alors que nos besoins énergétiques transitoires doivent de toute façon être comblés.

Pourquoi alors ne pas faire comme la France:

Fixer une date réaliste qui nous permettrait de sortir des hydrocarbures ,mais de façon progressive, en règlementant certes l'exploitation de ces ressources et s'assurant que les conditions d'exploitation ne soient pas plus dommageables pour la planète que celles en vigueur dans les pays qui ,autrement, nous fourniraient ces ressources.

Comme formule alternative, on pourrait interdire toute nouvelle exploration mais permettre l'exploitation en fonction des licences déjà émises ainsi que des sites majeurs déjà identifiés comme recelant un fort potentiel

Somme toute, l'objectif à atteindre vise à harmoniser nos possibilités d'exploitation et la décroissance de nos besoins en

hydrocarbures tout en fixant des conditions d'exploitation qui protègent le plus possible notre environnement.

Madame la Vice-première ministre, je vous remercie pour l'attention que vous accorderez à ma requête et je vous prie d'agréer mes sentiments distingués.

Serge Lafleur

A large black rectangular redaction box covers the signature and any text below it.